



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°16/2024

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 28 mars à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Convention
Territoriale d'Exercice
Concerté 2024 au
titre de France
Services

M. Dominique THOMAS est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, HETT Paul, JACQUOT Michel, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick

**DATE DE
CONVOCAION**

15/03/2023

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

55

**NOMBRE DE
PRESENTS**

36

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

6

**NOMBRE DE
VOTANTS**

42

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

42

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DEVRET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne pouvoir à ARNOULD Nicole), LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à BERTOCCHI Franck), MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), NEXON Gille (donne pouvoir à HETT Paul), PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick (donne pouvoir à LEMESLE Christophe) PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Philippe, TOUSSAINT Michel, THIEBAUT Christine, VAGNE Daniel, VARIN Gilles

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 088-200048726-20240328-DELIB16_2024-DE

Monsieur le Président demande à M. Alain ROUSSEL, Vice-Président, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Considérant l'article 27 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2001, modifié par la loi n°2016-1888 du 26 décembre 2016,

Considérant la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges adopté le 9 décembre 2021 qui font de l'animation du réseau des sites labellisés France Services un axe prioritaire d'intervention de la collectivité,

Considérant l'avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 30 septembre 2022,

Considérant la délibération du Conseil Départemental des Vosges du 24 octobre 2022,

Considérant la délibération n°48-2022 du 6 octobre 2022,

Vu la demande du Conseil Départemental des Vosges de mener avec les gestionnaires France Services une réflexion sur une gestion départementale coordonnée des France Services en vue d'offrir un niveau de qualité de service au public cohérent et harmonisé sur l'ensemble du territoire,

Vu la proposition du Conseil Départemental des Vosges d'apporter une contribution financière aux gestionnaires France Services afin de maintenir un haut niveau de services, tout en préservant leur souplesse d'action. Cette participation est calculée sur la base de 80% du reste à charge des charges de ressources humaines en déduisant au préalable l'intégralité de la participation de l'Etat,

Vu que le cadre relationnel entre chaque gestionnaire de sites France Services et le Conseil Départemental est régi via des conventions bilatérales spécifiques qui précisent la mise en œuvre concrète territoriale (maillage, niveaux de service, niveaux RH) en respect du cahier des charges de la CTEC,

Le budget permettant au Conseil Départemental de calculer son intervention financière pour l'exercice 2024 se présente comme suit :

Eléments	Montant
Masse salariale prévisionnelle	626 126,27 €
Subvention Etat	400 000,00 €
Participation du Département	180 901,01 €
Forfait encadrement	20 000,00 €
Participation du PETR à la coordination du Département	- 9 500,00 €
Subvention prévisionnelle	191 401,01 €

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'approuver le budget 2024 de la convention territoriale d'exercice concerté afférente à France Services avec le Conseil départemental des Vosges pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- D'autoriser le Président à solliciter les financements relevant de la participation du Conseil départemental des Vosges ;
- D'autoriser le Président à signer toute acte utile à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le budget 2024 de la convention territoriale d'exercice concerté afférente à France Services avec le Conseil départemental des Vosges pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- **AUTORISENT** le Président à solliciter les financements relevant de la participation du Conseil départemental des Vosges ;
- **AUTORISENT** le Président à signer toute acte utile à la présente délibération.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN